



Assemblée Générale 2013

Points forts du rapport moral

Le contexte renforce nos convictions dans une démarche d'éducation populaire, qui nous amène à une reconnaissance de l'intérêt général de l'Association.

Le Merlet est toujours très présent sur la défense des pratiques de pleine nature et notamment le bivouac. L'appropriation du projet associatif par les salariés et les administrateurs s'est faite encore cette année de façon constructive et dynamique.

Formation

L'achat du centre de formation, enfin un ancrage solide de l'association dans le paysage local. Il permettra d'accéder au label qualité Certif LR du conseil régional. Un grand merci à l'église réformée pour cette proposition. La mobilisation de nouveaux partenaires pour le développement du secteur formation : la préparation métiers des ouvertures avec de nouveaux partenaires (CFA, GRETA, IFAD) et de nouveaux territoires.

L'apprentissage avec le CFA va permettre de toucher un autre public et de laisser nos BP JEPS sur deux ans. Le Merlet est reconnu au niveau régional pour son sérieux et sa qualité pédagogique.

Appui aux structures

Depuis 2006, l'association Le Merlet était investie dans une mission d'accompagnement auprès de la maison de la randonnée. L'investissement trop important que cela impliquait pour les permanents nous a amené à nous désengager de cette mission. En conséquence, Le Merlet s'est repositionné sur le territoire pour toutes ses activités.

Animation

La difficulté sur le secteur animation pour équilibrer les budgets, il faut continuer à chercher, innover, trouver des solutions, sans baisser la qualité.

En projet : des séjours familles avec Chamina. C'est une belle opportunité pour innover dans la complicité éducative, si on arrive à dépasser les problématiques liées à l'hébergement.

Vie associative

Participations des salariés et administrateurs aux temps forts de la vie associative.

Le peu de présence des adhérents est dommageable.

Retenir la proposition d'inviter le réseau d'animateurs, d'anciens stagiaires et pour l'inauguration du centre, inviter les partenaires.

En conclusion

Des nouveaux partenaires, c'est encourageant ! Nous allons co-construire avec eux des règles de partenariat pour mieux travailler ensemble sur ce territoire commun.

Vigilance sur la fragilité de l'association en lien avec les nécessaires investissements

Travailler plus finement sur la stratégie en faisant appel à des regards extérieurs, afin de mieux anticiper la crise que l'on commence à sentir.

Souligne la qualité du rapport d'activité aussi bien sur le fond (contenu et analyse) que sur la forme. Disponible sur demande

Rapport financier

| | 2013 | 2012 | 2011 |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|
| Résultat de l'année | -12 185 € | 15 471 € | 902 € |
| Créances | 188 119 € | 195 166 € | 154 122 € |
| Dettes | 112 657 € | 108 846 € | 94 454 € |
| Disponibilités | 25 635 € | 15 273 € | 62 768 € |
| Immobilisations | 170 226 € | 190 067 € | 135 240 € |

Une grosse baisse du résultat cette année, due notamment à une diminution de l'activité :

- Sur la formation professionnelle, nous avons eu moins de stagiaires par promotion ;
- Sur la formation BAFA, moins de stagiaires ;
- Les séjours de vacances sont déficitaires.

Zoom sur les séjours de vacances

Effectivement, pour l'année 2013, les séjours sont légèrement déficitaires sur l'ensemble des deux sites : un excédent au Vignes de 4 500 € pour un déficit à Montbrun de 6 000 €, soit un déficit cumulé de 1 500 €.

Cette gestion fragilise l'association. Par exemple, il a fallu changer le chauffe-eau à Montbrun et racheter des tentes berbères au Villaret, le montant des investissements s'élevant à 25 000 €. Sans excédent, ces investissements sont difficiles à assumer et sont pourtant nécessaires.

Quels sont les éléments d'analyse ?

Éléments structurels. Les deux structures du Villaret et Montbrun ne fonctionnent que deux mois dans l'année et les frais fixes sont affectés aux séjours. Les possibilités d'étendre la saison sont assez limitées (juin et septembre, car en dehors de ces périodes, il peut y faire froid). De plus, le centre de Montbrun a une capacité d'accueil limitée à 50 jeunes.

Des choix qualitatifs. Avec un taux d'encadrement animation important (1 pour 4.5 à 7), le temps de préparation des séjours payé, une équipe d'organisation conséquente (direction, adjoint pédagogique, chauffeur, cuisinier, aide-cuisinier, factotum) et des animateurs de pleine nature avec des diplômes professionnels, les salaires prennent une part importante.

Le budget alimentation est conséquent car nous avons fait le choix d'une nourriture de qualité.

Le prix des séjours. Même s'il représente un coût pour les familles, il doit rester raisonnable pour être accessible.

Le remplissage. Le seuil de rentabilité est situé à 90 %, alors qu'il était à 82 % en 2013.

On ne peut pas agir sur les éléments structurels, on ne veut pas baisser la qualité et on se donne comme objectif d'enrayer les augmentations des prix des séjours pour 2015.

Il reste toujours la solution que l'on prône depuis plusieurs années qui est l'augmentation de notre seuil de rentabilité pour nous aider à équilibrer les séjours, mais c'est difficile à atteindre dans le contexte actuel. Lire aussi l'article « Soutenir le Merlet »

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports fait le triste constat de la diminution importante de la fréquentation des séjours de vacances au niveau national et lance une réflexion autour des colos de demain. Il y a des mesures pour valoriser les colos innovantes mais peu pour aider financièrement, notamment les familles de la classe moyenne.

Trace ta route : déjà 1 an

Le séjour Trace ta route souffle sa première bougie.

Cette première expérience réussie a laissé un groupe d'ados enthousiaste et une équipe d'animation prête à repartir pour un tour. Et l'envie pour le Merlet de décliner la recette pour les plus jeunes avec *Trace ton chemin*.

Les ingrédients du succès ? Découverte, concertation, choix, prise de décision... liberté.

Ces séjours sont en effet construits en **pédagogie de projet**, pédagogie qui se propose de confier au groupe la gestion de ses vacances, de la thématique du séjour à l'organisation de la vie quotidienne.

Derrière cette idée en apparence simple se cachent des séjours tout en finesse, formidables modes d'apprentissage de la vie en société.

Afin d'atteindre ces objectifs, la pédagogie de projet est structurée en 4 étapes.

- La première, appelée **phase d'immersion**, permet au groupe de se découvrir et de découvrir le champ des possibles qu'offre l'environnement naturel et culturel du centre.
- La phase **rebond** abouti à la constitution des petits groupes selon les affinités, les projets individuels et les contraintes d'organisation.
- Vient ensuite la phase **Projet** qui voit chaque groupe vivre son expérience selon les objectifs fixés,
- Et pour finir, la phase **Retransmission** permet à tous de partager des vécus, d'ancrer les souvenirs et de conclure le séjour.

D'une itinérance sur la cause à vélo à la création d'un spectacle de cirque en passant par une enquête auprès des habitants sur l'histoire d'un hameau abandonné, tous les projets sont envisageables.

Cela demande des équipes expérimentées et ouvertes aux propositions, capables d'accompagner les jeunes dans leur projet sans trop se l'approprier. Des séjours en phase avec les valeurs de l'association, qui cherche à les développer sans y intégrer d'activités de pleine nature afin d'en limiter les coûts.

Trace ton chemin est pour cela le séjour le moins cher de l'été, et promet de belles aventures aux enfants !



Le bivouac, une pratique stigmatisée

Dès la création des premiers séjours de vacances du Merlet, le bivouac a été un des moyens privilégié de découverte de la nature. Cette pratique ancestrale largement admise, subit depuis plusieurs années des pressions visant à la restreindre pour des motifs d'impacts supposés sur le milieu bien que jamais avérés.

Un lien insidieux s'est installé en reliant de manière simpliste les problèmes de pollution avec la pratique du bivouac et les questions sur sa légalité sont devenues courantes. Rassurée sur ce point par le cabinet juridique JED, et persuadé de l'effet bénéfique au niveau éducatif, l'association a maintenu les bivouacs.

Du changement dans les parcs nationaux

La loi du 14 avril 2006 a entraîné une réforme des parcs nationaux français. Il en résulte pour le Parc National des Cévennes de nouvelles modalités en ce qui concerne le bivouac. Le texte cadre de la charte laissait pourtant présager un regard pertinent de la part du législateur : « *Le bivouac et le camping relèvent d'une découverte douce en randonnée non motorisée du cœur de Parc national. Ils sont autorisés, pour le bivouac dans le cadre d'une pratique itinérante, et pour le camping dans le cadre d'une intégration harmonieuse à proximité des hameaux.* » (Rapport principal charte PNC, 11/2013).

Contrairement à toutes attentes, les modalités d'application sont apparues bien plus restrictives, telles qu'elles ont été présentées à la population par le magazine du PNC, *De serres en valats* n°36 d'avril 2014 : « *L'objectif de ces nouvelles dispositions est de permettre le développement d'un tourisme organisé, respectueux de l'environnement et des paysages tout en limitant le camping sauvage qui peut engendrer du dérangement pour la faune sauvage, favoriser les risques d'incendie et s'accompagner d'abandon de déchets...* » et « *Le bivouac est autorisé au cœur du Parc dans les conditions cumulatives suivantes : pour les randonneurs non motorisés, sans tente ou dans une tente légère ne permettant pas de se tenir debout, pour une seule nuit d'affilée, entre 19 h le soir et 9 h le matin, le long des itinéraires balisés de grande randonnée (GR et GRP) à l'exception de quelques tronçons identifiés et cartographiés, à 50 m maximum de chaque côté de l'itinéraire de grande randonnée. Dans tous les autres cas, le bivouac est interdit (arrêté n° 20140007)* »

Quant à la possibilité de camper avec l'accord de propriétaire sur leurs terrains, elle n'est possible qu'à « *moins de 50 m des bâtiments* », « *dans la limite de 6 tentes et 20 personnes* ». Des restrictions non compatibles avec l'itinérance douce.

Nous organisons des randonnées qui traversent la zone cœur du PNC (*Tarn Trek, Ceven'Trek...*). Cette réglementation va modifier l'organisation de ces séjours itinérants à plusieurs niveaux.

- La contrainte horaire ne donnera pas le temps aux jeunes de s'approprier la prise en charge de l'organisation du bivouac (préparation du repas, organisation du lieu de couchage, toilettes...).
- La contrainte des 50 m maximum du GR ou GRP ne permettra plus d'avoir un choix judicieux en fonction de l'intérêt du lieu, de la fatigue des jeunes du groupe, du risque météo, de l'intérêt environnemental, de la sécurité.



Un positionnement nécessaire

Depuis plus de 30 ans, le Merlet s'est inscrit dans une démarche d'éducation à l'environnement durable. Pour atteindre ces objectifs, le Merlet propose des séjours itinérants limitant les impacts (pas de construction, pas d'aménagement, peu ou pas de motorisation), bien souvent plus discrets qu'une harde de sangliers !

Le Merlet propose également des formations et des outils d'organisation qui garantissent des bivouacs intégrés, sobres et sécurisés.

Ce mode d'hébergement que nous avons choisi est très exigeant pour le Merlet : les équipes d'animations et les jeunes font un vrai choix d'immersion dans la nature et se confrontent ainsi à l'effort, à un confort simple et à la consommation raisonnée par la sobriété qu'il impose.

Bivouaquer, c'est entre autres :

- Retisser des liens affectifs, émotionnels avec la nature alors que notre culture en est de plus en plus éloignée.
- Amener chacun à s'interroger sur ses pratiques quotidiennes par la découverte d'autres modes de vie plus simples, moins consommateurs d'énergie, moins producteurs de déchets.
- Permettre un accès à la nature peu coûteux, ouvert au plus grand nombre, sans distinction de moyens financiers ou de culture.

Pour l'association Le Merlet, la mesure d'interdiction du bivouac se trompe de cible et est contre-productive par rapport aux objectifs affichés de la charte. Dans l'attente d'un rapprochement avec la direction du Parc National pour reprendre la discussion de fond sur ce point, elle maintiendra les bivouacs. En cas de contrôle sur un bivouac jugé au regard de la réglementation mal placé ou monté trop tôt, l'association prendra ses responsabilités. En aucun cas les équipes d'animation ne pourront être mises en cause.

Notre positionnement s'appliquant sur tous les territoires qu'ils soient en zone cœur, en zone d'adhésion ou hors de ces zones, l'association Le Merlet reste en veille sur cette liberté fondamentale qu'est le bivouac dans la nature. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos témoignages.

Enfin un centre de formation digne de ce nom en Cévennes !

Depuis 1997, nous développons des formations professionnelles dans les domaines des activités sportives, de l'animation et de l'environnement.

Nous préparons aux diplômes suivants : BP JEPS Activités de randonnée à pied et à vélo, BP JEPS Education Environnement vers un développement durable, BP JEPS activités nautiques canoë kayak et disciplines associées, CS activités d'escalade et l'UCC Direction de séjours.

En projet sur le secteur formation, des formations accessibles en contrat d'apprentissage et des pré-formations aux métiers de l'animation et de la pleine nature.

Jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons jamais eu de centre de formation à proprement parler. Nous avons toujours utilisé des salles municipales où nous avons loué des locaux. Cette situation ne permettait pas de travailler et d'accueillir les stagiaires et les formateurs dans les meilleures conditions.

De 2008 à 2012, nous avons œuvré à la construction d'un bâtiment (budget de 600 000 €) avec des partenaires aussi diversifiés que la commune de Thoiras, le Conseil Général du Gard, le Conseil Régional LR, l'Agglomération d'Alès et le GAL (Groupe d'Action Local pour la gestion des financements européens).

En 2012, alors que tous les derniers financements étaient enfin acquis la Région LR première à avoir voté une subvention dès 2008 s'est finalement retirée financièrement de ce projet, les conditions d'attribution ayant changé entre temps.

Ainsi le projet n'a pas pu voir le jour car le retrait de la région bloquait tous les autres financements.

Ce projet étant une priorité absolue, nous avons continué à chercher et aujourd'hui nous avons une opportunité pour avoir enfin une solution viable pour notre avenir : l'EPUF (l'Eglise Protestante Unifiée de France) nous propose un bâtiment et un terrain à un prix militant en signe de reconnaissance de l'utilité sociale que nous apportons sur le territoire. Nous tenons à encore les remercier.

L'achat va se faire en juin pour un montant de 95 000 €. Il y en aura pour autant de travaux de rénovation. Nous avons pu contracter un emprunt auprès de la BFCC et l'AIRDIE nous propose de nous aider en complétant avec une aide à taux zéro.

Le bâtiment fait 150 m² sur un rez-de-chaussée et un étage. Nous pourrions y envisager deux salles de cours au 1^{er} étage, une salle de cours et un centre de ressources au rez-de-chaussée.

Les travaux de rénovation vont porter sur l'isolation (fenêtres, murs et plafond), la reprise de l'électricité, la plomberie et mise en sécurité du bâtiment. Il faut également se mettre en conformité pour les normes d'accessibilité pour personnes handicapées.

Pour le matériel, nous construisons un local de 80 m² dans la continuité du bâtiment actuel.

Nous avons fait des demandes de subventions mais sans beaucoup d'espoir d'en obtenir. On va avoir besoin d'aide pour ce projet ! Compétences, coup de pouce financier et coups de main seront les bienvenus !

Soutenir l'association

Depuis 1981 le Merlet, acteur de l'éducation populaire, œuvre dans le champ de l'animation, de l'environnement et de la pleine nature.

Une position globale à l'interface de plusieurs domaines qui est toujours difficile à porter : trop sportif pour l'environnement, trop spécialisée pour la jeunesse, trop « *éduc' pop* » pour le sport, trop éducation pour le tourisme, trop écolo pour les zones de protection, trop ouvert pour les territoires, pas assez corporatiste pour les secteurs professionnels... Cela nous vaut de la reconnaissance par notre approche originale mais nous ferme les portes des aides publiques car nous ne rentrons jamais dans les bonnes cases et les dossiers de demandes de subvention passent de services en services sans jamais aboutir.

Aujourd'hui, notre positionnement reste toujours novateur car le cloisonnement sociétal est toujours très ancré dans les esprits et les décisions.

Les constats qui nous poussent à nous investir

Les difficultés à vivre et animer dehors

Conscient de l'évolution, toujours plus virtuelle, de notre rapport à la nature nous œuvrons à renouer les liens rompus entre l'homme et la nature. Toutes les études en montrent les impacts positifs sur le bien-être physique et psychique⁽¹⁾, sans compter les immenses atouts éducatifs que nous offre la nature.

La sécurité et la réglementation « *parapluie* »

Les préoccupations sécuritaires de notre société entraînent une dérive réglementaire par rapport aux risques. Le moindre accident, surmédiatisé, entraîne des prises de décision réglementaire. Les institutions, de peur d'être accusées de laxisme, surenchérisent la réglementation poussant à refuser le moindre risque sans que cela n'améliore les statistiques sur les accidents.

Aujourd'hui le repas préparé en plein air est devenu bien suspect et on préfère une alimentation industrielle sous vide qu'un pique-nique préparé avec des produits locaux !

L'amoncellement de mesures administratives décourage les quelques enseignants qui voudraient encore amener leur classe en promenade... Sans parler des organisateurs qui pour obtenir un agrément de l'éducation nationale se heurtent au mythe du risque zéro...

Ces postures déresponsabilisent et nous enlèvent tout bon sens car on a l'impression que tout a été envisagé et que rien ne pourra arriver. Cette attitude entraîne une perte de vigilance qui sera problématique en cas d'accident.

L'accès à la nature

Le repli sur soi propre à notre société cristallise bien des difficultés autour de la propriété privée. Au fil des années se déplacer dans la nature à pied, à vélo, à cheval, en canoë est devenu de plus en plus problématique car les anciens chemins et sentiers ont perdu leurs statuts de voies publiques. Ainsi bon nombre de GR suivent les routes car les propriétaires ont fait valoir leur droit de propriété.

L'atteinte aux milieux naturels

Le bivouac et les activités de pleine nature sont stigmatisés. Nous avons là les responsables de la destruction des milieux naturels. Les conséquences sont graves car elles entraînent des interdictions de ces pratiques, alors qu'aucune étude n'arrive à démontrer les supposés impacts⁽²⁾, ce qui prouve que la pression est très faible. Nous avons de multiples exemples que ces immersions sont au contraire des opportunités de vivre des liens forts avec la nature qui la fera aimer et respecter.

Il ne faut pas se tromper de cible ! Mettons les moyens du côté des impacts avérés depuis longtemps sur les énergies fossiles, les engrais chimiques, les pesticides, les industries, la gestion des eaux usées...

Un contexte économique difficile

Consciente du coût élevé des séjours et des formations, l'association s'est donné les moyens d'analyser son organisation, ses budgets, sa programmation de séjours et de formations, sa gestion des inscriptions pour rationaliser sans perdre en qualité.

Il serait certainement plus facile d'y répondre par des mesures d'économie assez radicales sans convictions et sans vision globale. On pourrait réduire du nombre d'animateurs par enfant, supprimer la part du bio et des producteurs locaux sur les repas, réduire le nombre de jours de formation et de préparation de séjours pour nos équipes, embaucher des personnels moins qualifiés, pratiquer d'activités en parcs aménagés... Mais cela irait bien entendu à l'encontre de nos valeurs !

Afin de trouver des solutions pour baisser les coûts nous avons proposé de nouveaux séjours mobilisant moins d'encadrants APN mais très riches sur d'autres aspects pédagogiques (voir l'article sur *Trace ta route*).

Il est toutefois important d'affirmer pour nous que les mesures d'économie ne doivent pas diminuer la qualité éducative des séjours et des formations en réduisant l'acte pédagogique à une simple garderie sans ambition...

1 Voir sur ce sujet « Le syndrome du manque de nature » (<http://www.reseaucoleetnature.org/fiche-ressource/le-syndrome-du-manque-de-nature-10-07-2013.html>)

2 Voir un exemple sur l'impact des activités nautiques : <http://www.sngpckda.org/upload/info-2013-2.pdf>

On a besoin de vous !

Le manque d'aide financière publique, le contexte national des centres de vacances et de la formation, notre volonté de garder la cohérence avec nos valeurs nous incitent à nous tourner vers vous.

Pourquoi adhérer au Merlet ?

- Pour promouvoir une vision de l'éducation qui s'adresse à l'individu dans sa globalité.
- Pour affirmer que le contact avec la nature est indispensable à l'épanouissement de chacun, source manifeste de bonheur.
- Pour affirmer l'importance de la nature pour notre santé aussi bien par l'alimentation que par les activités de pleine nature.
- Pour redonner de la valeur aux plaisirs simples.
- Pour privilégier des séjours et des formations qui, loin de la simple consommation d'activités, ouvrent des espaces de réflexion et renvoient l'individu à ses responsabilités.
- Pour encourager une mixité sociale dans les séjours par le maintien d'un prix le plus bas possible.
- Pour garder des espaces naturels ouverts et accessibles à tous.
- Pour lutter contre la précarité des métiers de la pleine nature.
- Pour maintenir un tissu économique et social en milieu rural.
- Pour soutenir une qualité (taux d'encadrement, méthodes, alimentation, outils, formation innovante).

Comment soutenir le Merlet ?

Si vous partagez nos convictions, vous pouvez vous engager à nos côtés selon vos moyens.

| Objectifs | Moyens | Comment, concrètement |
|--|---|--|
| Optimiser le remplissage des séjours et des formations pour atteindre le seuil de rentabilité. | Laisser les dépliantes dans les lieux pertinents et poser des affiches. Relancer les e-mails vers ses réseaux. | Appeler le bureau au 04 66 85 18 19 et demander qu'on vous envoie des dépliantes ou passer au bureau. |
| Contribuer au développement. | Participer aux assemblées générales. Entrer au Conseil d'Administration. | Venir et donner son avis, son regard. |
| Limiter les coûts. | Donner des matériels pédagogiques susceptibles d'intéresser les séjours et les formations. | Venir sur les séjours (accueil parents) avec des dons : livres, jeux, tables, bancs... Pour cela, appeler le bureau... |
| | Participer à des chantiers proposés par l'association. | Projet centre de formation, installation des centres... |

Notre engagement toujours plus impliquant, nous pousse aujourd'hui à nous organiser pour recevoir des dons. Pour cela, l'association a entamé les démarches pour être déclarée d'intérêt général.

| Objectifs | Moyens | Comment, concrètement |
|--|--|--|
| Participer au maintien de la qualité des séjours. Contribuer à la construction du centre de formation (permettra d'obtenir le label certifié LR). Contribuer au développement. | Une adhésion de soutien ou un don (déductibles à 66% de vos impôts sur le revenu). | Je fais un don ou je choisis l'adhésion de soutien selon mes moyens. |
| | Mécénat d'entreprise (déductibles à 60% de vos impôts sur le revenu). | |

Cette démarche permet la déduction d'impôts, une façon d'engager la sphère publique à prendre en compte nos préoccupations.

Cette déclaration est prévue pour l'automne. N'hésitez pas à nous faire part de votre avis sur ce projet...

